

Annexe D

Modèles d'instrument de ratification

On trouvera ci-après deux instruments de ratification possibles. Ils contiennent l'un et l'autre tous les renseignements dont le dépositaire a besoin et l'un comme l'autre peut être utilisé pour ratifier le Traité. L'État choisira en fonction de sa pratique et de ses préférences.

Variante 1 (forme solennelle):

**INSTRUMENT DE RATIFICATION
PAR
[NOM DE L'ÉTAT]**

CONSIDÉRANT QUE le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (ci-après dénommé "le Traité") a été adopté à New York le 10 septembre 1996,

CONSIDÉRANT QUE ledit Traité a été signé au nom de [nom de l'État] le [date de la signature],

ET CONSIDÉRANT QUE le Traité est soumis à ratification par les États signataires, conformément à son article XII,

Le Gouvernement de [nom de l'État], après avoir examiné le Traité, le ratifie par la présente et entend sincèrement l'exécuter et mettre en œuvre ses dispositions.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé le présent instrument de ratification et y avons apposé le sceau de [nom de l'État].

Fait à [lieu] le [date]

[Signature du chef d'État,
du chef de gouvernement ou
du Ministre des affaires étrangères ou
de toute autre personnalité pour laquelle
des pleins pouvoirs ont été émis]

Sceau

Variante 2 (forme personnelle):

**INSTRUMENT DE RATIFICATION
PAR
[NOM DE L'ÉTAT]**

Nous, [nom], [titre (*Chef de l'État ou du gouvernement ou Ministre des affaires étrangères*)], déclarons que le Gouvernement de [nom de l'État], qui a déjà signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires adopté à New York le 10 septembre 1996, a examiné ledit Traité, le ratifie par la présente et entend sincèrement l'exécuter et mettre en œuvre toutes ses dispositions.

En foi de quoi, nous avons signé le présent instrument.

Fait à [lieu] le [date]

[Signature du chef d'État,
du chef de gouvernement ou
du Ministre des affaires étrangères ou
de toute autre personnalité pour laquelle
des pleins pouvoirs ont été émis]